

Société Géologique

Liège, Mai 1919.

DE BELGIQUE

*Messieurs,*

La guerre mondiale qui s'achève a apporté une modification radicale aux rapports scientifiques internationaux. Partout les corps constitués, les Sociétés savantes ont rompu toute confraternité avec les savants germaniques.

Entre autres, il ne paraît plus possible de voir une revue allemande, le « Geologisches Centralblatt », centraliser les comptes rendus des travaux publiés dans le monde entier en matière de sciences minérales. Pourtant la nécessité d'une telle publication est évidente, tant pour ceux qui utilisent les données de la science dans un but d'application que pour les chercheurs eux-mêmes.

La Société Géologique de Belgique a pensé qu'appartenant à une nation chère à tous ceux qui poursuivent un idéal d'honneur, de loyauté et de justice, elle peut carresser l'espérance d'obtenir la collaboration de tous les savants des pays alliés ou neutres, pour entreprendre sous le nom de « Revue des Sciences minérales » « Review of Geology and connected Sciences » la publication d'un périodique rendant compte de tous les travaux se publiant sur ces matières dans le monde entier, à l'exception de l'Allemagne et des pays qui l'ont aidée dans sa monstrueuse agression.

Elle vous serait reconnaissante donc de lui faire l'honneur de répondre au questionnaire annexé à la présente circulaire, après avoir pris connaissance du programme ci-annexé.

Elle serait également heureuse et très reconnaissante si vous vouliez



communiquer la présente circulaire, ainsi que le questionnaire y annexé, aux personnes de votre connaissance pour lesquelles cela pourrait présenter quelque intérêt.

La Société insiste sur la valeur scientifique et le grand intérêt d'une telle publication, dont les comptes rendus seraient rédigés par les auteurs mêmes des mémoires originaux.

Elle vous prie d'agréer l'expression de ses sentiments de confraternelle considération.

Pour la Société Géologique de Belgique :

*Le Secrétaire général,*  
**Paul FOURMARIER.**

## PROGRAMME

1° La publication paraîtra sous les titres :

*Revue des sciences minérales.*

*Review of geology and connected Sciences.*

en français pour les publications de langue latine, en anglais pour les publications de langue anglaise et scandinave. En l'une ou l'autre de ces deux langues, selon le désir des collaborateurs pour les autres pays.

La *Société géologique de Belgique*, quoique reconnaissant le rôle chaque jour plus important de la nation italienne dans le développement scientifique mondial et pleine de gratitude pour la grande nation qui a tant contribué à la délivrance de la Belgique, prie instamment les savants italiens de bien vouloir consentir à fournir le compte-rendu de leurs travaux en français, dans un but d'unification du langage scientifique et par affection admirative pour la nation française à laquelle on doit la victoire sur terre. Sinon, la revue des sciences minérales serait disposée à admettre l'insertion de comptes-rendus en italien et à ajouter au besoin un titre italien à la revue.

2° La publication se ferait sous les auspices de la *Société géologique de Belgique*, mais indépendamment de ses autres publications, un secrétariat particulier étant affecté à la nouvelle revue.

3° La publication serait mensuelle et comporterait 32 pages grand in-8° ou davantage. Elle comprendrait des comptes rendus sur les rubriques suivantes :

- Minéralogie ;
- Pétrographie ;
- Géologie générale ;
- Séismologie ;
- Vulcanologie ;
- Géologie régionale ;
- Cartes géologiques ;
- Géologie glaciaire ;
- Stratigraphie ;
- Paléozoologie ;
- Paléobotanique ;
- Hydrologie ;
- Matières exploitables et géologie appliquée ;
- Etude des sols et géologie agricole ;
- Divers.

Une table de matière annuelle comprenant :

- Une liste alphabétique des auteurs ;
- Une table des matières par rubrique ;
- Une table alphabétique des matières.

4° Les compte-rendus devront ne contenir que les renseignements strictement nécessaires à l'indication du sens général du travail et du résultat auquel il a conduit. Pour tout travail ne dépassant pas 25 pages de texte in-8° la longueur du compte-rendu sera limitée

à 20 lignes au maximum, et à 10 lignes si l'ouvrage comporte moins de 5 pages, le titre et l'indication bibliographique non compris.

Pour les travaux plus étendus les compte-rendus pourront comprendre 10 lignes par 50 pages en plus, avec un maximum de 2 pages, titre et indication bibliographique compris. La Direction de la revue se réserve de modifier tout compte-rendu dépassant l'importance fixée.

5° Une indemnité de 3 francs par page sera remise aux collaborateurs, indemnité que la Société espère pouvoir porter à 5 francs aussitôt que les circonstances le permettront.

6° Le prix de l'abonnement est provisoirement fixé à 45 francs.

7° Les auteurs de travaux originaux sont instamment priés de fournir eux-mêmes leurs compte-rendus à la revue. Ceux-ci auront une priorité limitée à deux mois à partir du moment de la publication de leur travail, sur tout compte-rendu du même travail fourni par un autre collaborateur.

La revue serait très heureuse de recevoir un exemplaire des travaux dont on lui aurait envoyé un compte-rendu.

Elle mentionnera, sans plus, le titre et l'indication bibliographique de tout travail, traitant d'une des rubriques précitées, dont un exemplaire lui sera envoyé.

8° Il conviendra de donner la forme suivante à l'indication bibliographique servant de titre au compte-rendu : Rubrique sous laquelle le compte rendu doit figurer ; nom de l'auteur ; titre du travail dans la publication originale ; publication dans laquelle le travail a paru y compris l'année, l'indication du tome s'il y a lieu, de la page initiale et finale et du nombre de figures, cartes ou planches. Le nom de l'auteur du compte-rendu sera inscrit à la fin du compte-rendu.

9° Les collaborateurs sont priés, autant que faire se peut, de fournir leurs compte-rendus dactylographiés.

Société Géologique

Liège, Mai 1919.

DE BELGIQUE



*Messieurs,*

La guerre mondiale qui s'achève a apporté une modification radicale aux rapports scientifiques internationaux. Partout les corps constitués, les Sociétés savantes ont rompu toute confraternité avec les savants germaniques.

Entre autres, il ne paraît plus possible de voir une revue allemande, le « Geologisches Centralblatt », centraliser les comptes rendus des travaux publiés dans le monde entier en matière de sciences minérales. Pourtant la nécessité d'une telle publication est évidente, tant pour ceux qui utilisent les données de la science dans un but d'application que pour les chercheurs eux-mêmes.

La Société Géologique de Belgique a pensé qu'appartenant à une nation chère à tous ceux qui poursuivent un idéal d'honneur, de loyauté et de justice, elle peut caresser l'espérance d'obtenir la collaboration de tous les savants des pays alliés ou neutres, pour entreprendre sous le nom de « Revue des Sciences minérales » « Review of Geology and connected Sciences » la publication d'un périodique rendant compte de tous les travaux se publiant sur ces matières dans le monde entier, à l'exception de l'Allemagne et des pays qui l'ont aidée dans sa monstrueuse agression.

Elle vous serait reconnaissante donc de lui faire l'honneur de répondre au questionnaire annexé à la présente circulaire, après avoir pris connaissance du programme ci-annexé.

Elle serait également heureuse et très reconnaissante si vous vouliez



communiquer la présente circulaire, ainsi que le questionnaire y annexé, aux personnes de votre connaissance pour lesquelles cela pourrait présenter quelque intérêt.

La Société insiste sur la valeur scientifique et le grand intérêt d'une telle publication, dont les comptes rendus seraient rédigés par les auteurs mêmes des mémoires originaux.

Elle vous prie d'agréer l'expression de ses sentiments de confraternelle considération.

Pour la Société Géologique de Belgique :

*Le Secrétaire général,*

**Paul FOURMARIER.**

## PROGRAMME

1° La publication paraîtra sous les titres :

*Revue des sciences minérales.*

*Review of geology and connected Sciences.*

en français pour les publications de langue latine, en anglais pour les publications de langue anglaise et scandinave. En l'une ou l'autre de ces deux langues, selon le désir des collaborateurs pour les autres pays.

La *Société géologique de Belgique*, quoique reconnaissant le rôle chaque jour plus important de la nation italienne dans le développement scientifique mondial et pleine de gratitude pour la grande nation qui a tant contribué à la délivrance de la Belgique, prie instamment les savants italiens de bien vouloir consentir à fournir le compte-rendu de leurs travaux en français, dans un but d'unification du langage scientifique et par affection admirative pour la nation française à laquelle on doit la victoire sur terre. Sinon, la revue des sciences minérales serait disposée à admettre l'insertion de comptes-rendus en italien et à ajouter au besoin un titre italien à la revue.

2° La publication se ferait sous les auspices de la *Société géologique de Belgique*, mais indépendamment de ses autres publications, un secrétariat particulier étant affecté à la nouvelle revue.

3° La publication serait mensuelle et comporterait 32 pages grand in-8° ou davantage. Elle comprendrait des comptes rendus sur les rubriques suivantes :

Minéralogie ;  
Pétrographie ;  
Géologie générale ;  
Séismologie ;  
Vulcanologie ;  
Géologie régionale ;  
Cartes géologiques ;  
Géologie glaciaire ;  
Stratigraphie ;  
Paléozoologie ;  
Paléobotanique ;  
Hydrologie ;  
Matières exploitables et géologie appliquée ;  
Etude des sols et géologie agricole ;  
Divers.

Une table de matière annuelle comprenant :

Une liste alphabétique des auteurs ;  
Une table des matières par rubrique ;  
Une table alphabétique des matières.

4° Les compte-rendus devront ne contenir que les renseignements strictement nécessaires à l'indication du sens général du travail et du résultat auquel il a conduit. Pour tout travail ne dépassant pas 25 pages de texte in-8° la longueur du compte-rendu sera limitée

à 20 lignes au maximum, et à 10 lignes si l'ouvrage comporte moins de 5 pages, le titre et l'indication bibliographique non compris.

Pour les travaux plus étendus les compte-rendus pourront comprendre 10 lignes par 50 pages en plus, avec un maximum de 2 pages, titre et indication bibliographique compris. La Direction de la revue se réserve de modifier tout compte-rendu dépassant l'importance fixée.

5° Une indemnité de 3 francs par page sera remise aux collaborateurs, indemnité que la Société espère pouvoir porter à 5 francs aussitôt que les circonstances le permettront.

6° Le prix de l'abonnement est provisoirement fixé à 45 francs.

7° Les auteurs de travaux originaux sont instamment priés de fournir eux-mêmes leurs compte-rendus à la revue. Ceux-ci auront une priorité limitée à deux mois à partir du moment de la publication de leur travail, sur tout compte-rendu du même travail fourni par un autre collaborateur.

La revue serait très heureuse de recevoir un exemplaire des travaux dont on lui aurait envoyé un compte-rendu.

Elle mentionnera, sans plus, le titre et l'indication bibliographique de tout travail, traitant d'une des rubriques précitées, dont un exemplaire lui sera envoyé.

8° Il conviendra de donner la forme suivante à l'indication bibliographique servant de titre au compte-rendu : Rubrique sous laquelle le compte rendu doit figurer ; nom de l'auteur ; titre du travail dans la publication originale ; publication dans laquelle le travail a paru y compris l'année, l'indication du tome s'il y a lieu, de la page initiale et finale et du nombre de figures, cartes ou planches. Le nom de l'auteur du compte-rendu sera inscrit à la fin du compte-rendu.

9° Les collaborateurs sont priés, autant que faire se peut, de fournir leurs compte-rendus dactylographiés.